



DES PROPOSITIONS AUX TEXTES DE LOI : INVENTAIRE DES CONTRIBUTIONS DES CONGRES DES NOTAIRES DE FRANCE DEPUIS 1951

Créé en 1891, le Congrès des notaires de France est l'un des plus anciens congrès professionnels en Europe. A partir de 1951, il devient un congrès scientifique consacré à l'étude de thèmes juridiques d'intérêt général.

Dernière mise à jour : 28/08/2025

Méthodologie :

Actualisation sur la base des inventaires effectués par Didier COIFFARD en 2009, François DEVOS en 2014, Pierre TARRADE en juillet 2021, depuis par Thierry DELESALLE, Elisabeth DUPART-LAMBLIN, Nathalie SALVA.

Sources :

Ouvrage « 100 congrès pour un Code civil », ouvrage « L'histoire des congrès des notaires de France de Grenoble 1891 à Versailles 1984 », Livrets des propositions, Légifrance, fonds documentaires de Lexis Nexis.

Liste des abréviations :

abrog. : abrogation, **AG** : Assemblée générale, **art.** : article, **AN** : Assemblée nationale, **C. assur.** : Code des assurances, **CCH** : Code de la construction et de l'habitation, **C. civ.** : Code civil, **C. com** : Code de commerce, **C consom.** : Code de la consommation, **C. dom. État** : Code du domaine de l'État, **C. env.** : Code de l'environnement, **CGCT** : Code général des collectivités territoriales, **CGI** : Code général des impôts, **CGPPP** : Code général de la propriété des personnes publiques, **C. monét. fin.** : Code monétaire et financier, **CCP** : Code de procédure civile, **CRPA** : Code des relations entre le public et l'administration, **C. rur. pêche marit.** : Code rural et de la pêche maritime, **C. santé publ.** : Code de la santé publique, **C. urb.** : Code de l'urbanisme, **C.** : Commission, **créa.** : création, **DTG** : Diagnostic technique global, **Ord.** : Ordonnance, **Prop.** : Proposition, **s.** : suivant, **V.** : Voir

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
2023	119^e Congrès de Deauville	Le logement - Le devoir de faire mieux, le Droit pour faire autrement	Instituer une autorisation d'urbanisme favorisant la réversibilité en faveur du logement (C1, Pr. 3)	Exonération de la taxe sur les bureaux (TSB) en Île-de-France et région PACA, en cas de demande d'autorisation déposée pour une transformation de bureaux en logements (dans un délai de 4 ans)	Loi n° 2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025, art. 111 (I. 1°)	231 ter (V bis) et 231 quater (V bis) du CGI
				Permis de construire à destinations multiples autorisant une réversibilité des destinations autorisées pendant 20 ans	Loi n° 2025-541 du 16 juin 2025 visant à faciliter la transformation des bureaux et autres bâtiments en logements, art. 5	L. 431-5 du C. urb. (créa.)
2020	116^e Congrès de Paris	Protéger les vulnérables, les proches, le logement, les droits	Rendre obligatoire le diagnostic technique global lors de la vente d'un bien immobilier (C4, Pr. 2)	Planification obligatoire de travaux en copropriété imposant la réalisation d'un DTG, dont les conclusions sont remises à l'acquéreur en cas de promesse de vente	Loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, art. 158 et 171  Modification de l'art. 14-2 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 sur le statut de la copropriété	L. 721-2 et L. 731-1 du CCH
2019	115^e Congrès de Bruxelles	L'international	Pour une codification du droit international privé français (C1, Pr. 1)	Création d'un Code de droit international privé reprenant les règles jurisprudentielles et les lois existantes en prévoyant leur articulation avec les conventions internationales et les règlements européens	Par lettre du 24 juillet 2018, Nicole BELLOUBET, garde des Sceaux, ministre de la Justice, confiait la mission de constituer et diriger un groupe de travail afin de « réfléchir au projet de la codification du droit international privé français. » Le 31 mars 2022, le groupe de travail remettait au ministre de la Justice un projet de Code français de droit international privé (CDIP) auquel le Professeur Cyril NOURISSAT, rapporteur de synthèse et Pierre TARRADE, rapporteur général ont apporté leur contribution.	
2018	114^e Congrès de Cannes	Demain le territoire	Création d'une servitude légale pour l'isolation par l'extérieur (C3, Pr. 3)	Droit de surplomb et droit de tour d'échelle temporaire pour la réalisation de travaux d'isolation thermique d'un bâtiment par l'extérieur (Le législateur n'a pas retenu la terminologie de servitude légale mais a opté pour un droit prévu et garanti par la loi, mis en œuvre de manière conventionnelle)	Loi Climat et résilience n° 2021-1104 du 22 août 2021, art. 172	L. 113-5-1 du CCH

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
2017	113 ^e Congrès de Lille	#Familles #Solidarités #Numérique	Pour une clarification des conditions d'ouverture de l'habilitation familiale (C2, Pr. 2)	Habilitation familiale	Loi n° 2019-222 du 23 mars 2019 de programmation pour la justice, art. 29	494-1 du C. civ.
			Pour une harmonisation de la publicité des mesures de protection juridique et des outils d'anticipation de la perte d'autonomie (C2, Pr. 4) <i>V. aussi 102^e Congrès, Strasbourg 2006 (C3, Pr. 2)</i>	Registre national général des mesures de protection juridique (sauf les mandats de protection future conclus mais non activés) <i>(La proposition du Congrès suggérerait une publicité au répertoire civil, le législateur a opté pour un registre autonome national dématérialisé)</i>	Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024, portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, art. 18	427-1 du C. civ. <i>(entrée en vigueur au plus tard le 31/12/2026)</i>
2016	112 ^e Congrès de Nantes	La propriété immobilière : entre liberté et contraintes	Actions personnelles en copropriété : pour une réduction des délais d'exercice et un renforcement de la sécurité juridique (C3, Pr. 1)	Réduction à 5 ans du délai des actions personnelles en copropriété (prescription de droit commun de l'art. 2224 du Code civil)	Loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant engagement national pour le logement, art. 213 <i>🔗 Modification de l'art. 42 al.1 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 sur le statut de la copropriété</i>	
2015	111 ^e Congrès de Strasbourg	La sécurité juridique : un défi authentique	Sécuriser la vente immobilière par un droit du notaire à la consultation directe des fichiers immobiliers (C4, Pr. 3) <i>V. aussi 66^e Congrès, Grenoble 1969 (Vœu 12)</i>	Accès des notaires au fichier immobiliers (ANF) déployé en 2023 dans les services de la direction générale des finances publiques (DGFIP)	Convention-cadre du 6 juin 2016 signée par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et le Conseil supérieur du notariat	
					Arrêté 27 juin 2017 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Accès des notaires au fichier immobilier <i>🔗 Mise en place de l'expérimentation du dispositif</i>	
					Décret n° 2018-1266 du 26 décembre 2018 relatif aux modalités de délivrance aux notaires de renseignements et de copies d'actes figurant au fichier immobilier géré par la direction générale	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					des finances publiques 🔗 Complète le décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 portant sur la publicité foncière	
			Restaurer la force obligatoire de la promesse unilatérale de vente et la sécuriser par un droit réel (C4, Pr. 4) <i>Plaidoyer du Congrès pour que les pouvoirs publics adoptent au plus vite la disposition de l'art. 1124 projeté du Code civil, qui fait obstacle à la rétractation du promettant pendant toute la durée de validité de la promesse</i>	Force obligatoire de l'engagement du promettant	Ord. n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, art. 2 (ratifiée par la Loi n° 2018-287 du 20 avril 2018)	1124 du C. civ.
2014	110 ^e Congrès de Marseille	Vie professionnelle et famille : place au contrat	Insaisissabilité automatique de la résidence principale (C2, Pr. 2)	Protection de la résidence principale de l'entrepreneur individuel : l'insaisissabilité de plein droit remplace l'insaisissabilité contractuelle	Loi Macron n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques, art. 206	L. 526-1 du C. com.
				Insaisissabilité automatique de l'ensemble du patrimoine personnel de l'entrepreneur individuel	Loi n° 2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, art. 1	L. 526-22 du C. com.
			Démission d'office du dirigeant vulnérable (C3, Pr. 2)	Cessation de plein droit des pouvoirs du représentant atteint d'une incapacité	Ord. n°2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, art 2 (ratifiée par la Loi n° 2018-287 du 20 avril 2018)	1160 du C. civ.
				Dans les SA : les dirigeants (administrateur, président du conseil d'administration, membre du directoire ou directeur général	Loi Soilihi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, art. 13	L. 225-19, L. 225-48, L. 225-60, L.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
				unique, membre du conseil de surveillance) sont réputés démissionnaires d'office lorsqu'ils sont placés <u>sous tutelle</u>		225-70 du C. com.
				<u>Solution indirecte pour le gérant unique de SARL</u> : en cas de mise sous tutelle, le commissaire aux comptes ou tout associé convoque l'assemblée des associés afin de procéder à la révocation du gérant unique et à la désignation d'un ou de plusieurs gérants	Loi Soilihi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, art. 11	L. 223-27 du C. com.
			Reconnaissance légale des clauses conférant tous les droits de vote à l'usufruitier de droits sociaux (C3, Pr. 3)	Droits de vote de l'usufruitier	Loi Soilihi n° 2019-744 du 19 juillet 2019, de simplification, de clarification et d'actualisation du droit des sociétés, art. 3	1844 du C. civ.
			Extension des possibilités d'apporter à une société holding, les titres couverts par un engagement de conservation « Dutreil » (C3, Pr. 4)	Apport de titres pactés dès la transmission à titre gratuit, pendant la durée de l'engagement collectif de conservation restant à couvrir et assouplissement des conditions de cet apport	Loi n° 2018-1317 du 28 décembre 2018 de finances pour 2019	787 B f) du CGI
2013	109 ^e Congrès de Lyon	Propriétés publiques : Quels contrats pour quels projets ?	L'extension du déclassement par anticipation aux collectivités territoriales (C2, Pr. 2) <i>Reprise d'une proposition du 103^e Congrès, Lyon 2007 (C2, Pr. 4)</i>	Déclassement par anticipation	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, art. 35	L. 2141-2 du CGPPP
			La consolidation des titres de propriété après un	Dispositif de déclassement rétroactif pour les actes de disposition antérieurs au 19	Ord. n° 2017-562 du 19 avril 2017 relative à la propriété des personnes publiques, art. 12	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			déclassement imparfait (C2, Pr. 3)	avril 2017 concernant des biens désaffectés préalablement à la conclusion dudit acte		
			Sécurisation des droits conférés aux commerçants sur le domaine public (C3, Pr. 2)	Droit de présentation d'un successeur	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, art. 71	L. 2224-18-1 du CGPPP
				Fonds de commerce sur domaine public	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, aux commerces et aux très petites entreprises, art. 72	L. 2124-32-1 du CGPPP
2012	108 ^e Congrès de Montpellier	La transmission	Adapter le formalisme du testament authentique (C3, Pr. 3) <i>V. aussi 101^e Congrès, Nantes 2005 (C2, Pr.1-1°)</i>	Adaptation du formalisme du testament authentique en présence de personnes incapables de s'exprimer oralement ou d'entendre	Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 de modernisation et à la simplification du droit, art. 3	972 du C. civ.
2011	107 ^e Congrès de Cannes	Le financement : les moyens de ses projets, la maîtrise des risques	Plaidoyer pour l'agent des sûretés - pour une réécriture de l'art. 2328-1 du Code civil : action de l'agent des sûretés en nom propre au profit des créanciers (il est titulaire des sûretés qui peuvent être prises, inscrites, gérées et réalisées par lui) (C3, Pr. 3)	Agent des sûretés : mécanisme étendu à toutes les sûretés et garanties (<i>la proposition du Congrès l'avait limité aux seules sûretés réelles</i>)	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, art. 117	2328-1 du C. civ.
					Ord. n° 2017-748 du 4 mai 2017 relative à l'agent des sûretés, art. 1 et 2	- 2488-6 à 2488-12 du C. civ. (<i>créa.</i>) - 2328-1 du C. civ. (<i>abrog.</i>)
					Loi n° 2019-486 du 22 mai 2019 relative à la croissance et la transformation des entreprises, art. 206	2488-6, 2488-10, 2488-11 du C. civ.
			Favoriser et simplifier la subrogation consentie par le débiteur (article 1250-2° du Code civil) (C3, Pr. 5)	Le créancier subrogé dans une créance assortie d'une hypothèque bénéficie de cette sûreté, dont la garantie est étendue aux intérêts qui lui sont dus (mais pas aux	Ord. n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, art. 3 (<i>ratifiée par la Loi n° 2018-287 du 20 avril 2018</i>)	1346-2 et 1346-4 du C. civ. (<i>créa.</i>)

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
				accessoires)		
				Transfert par subrogation des accessoires garantis par l'inscription d'origine	Ord. n° 2021-1192 du 15 septembre 2021 portant réforme du droit des sûretés, art. 15 et 16	2390 du C. civ.
2010	106 ^e Congrès de Bordeaux	Couples, patrimoine : les défis de la vie à 2	Pour un échange dématérialisé systématique entre l'état civil et les notaires (C1, Pr. 4)	Échange dématérialisé de données d'état civil	Décret n° 2011-167 du 10 février 2011 instituant une procédure de vérification sécurisée des données à caractère personnel contenues dans les actes de l'état civil et arrêté du 23 décembre 2011 (système COMEDec)	
			Rendre irrévocables les avantages matrimoniaux prenant effet au moment du divorce (C. civ. 265 al.2) (C3, Pr. 2)	Irrévocabilité des clauses exprimées dès la conclusion de la convention matrimoniale	Loi n° 2024-494 du 31 mai 2024 visant à assurer une justice patrimoniale au sein de la famille, art. 3	265 du C. civ.
2009	105 ^e Congrès de Lille	Propriétés incorporelles	Réputer non écrites les clauses contraires aux dispositions d'ordre public du statut des baux commerciaux (C1, Pr. 1)	Clause non écrite	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, art. 6	L. 145-15 du C. com.
				Cession de bail	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, art. 6	L. 145-16 du C. com.
			Clarifier la fin du bail dérogatoire (C1, Pr.2)	Bail dérogatoire	Loi Pinel n° 2014-626 du 18 juin 2014 relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, art. 3	L. 145-5 du C. com.
			Réduire le délai d'indisponibilité du prix de cession d'un fonds de commerce (C1, Pr. 5)	Durée du séquestre	Loi Warsmann n° 2012-387 du 22 mars 2012 relative à la simplification du droit et à l'allégement des démarches administratives, art. 3	201 du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Améliorer le régime juridique du bail cessible hors cadre familial (C2, Pr. 4)	Cession de bail	Loi n° 2010-874 du 27 juillet 2010 de modernisation de l'agriculture et de la pêche, art. 46	L. 418-2 du C. rur.
2008	104 ^e Congrès de Nice	Développement durable : un défi pour le droit	Autoriser le transfert de la charge de la remise en état d'un site sur un tiers justifiant de ses capacités techniques et financières (C3, Pr. 4)	Substitution administrative du débiteur de la remise en état d'un site pollué par un tiers demandeur	Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, art. 173	L. 512-21 du C. env.
					Décret n° 2015-1004 du 18 août 2015 portant application de l'article L. 512-21 du Code de l'environnement, art. 1	R. 512-76 et s. du C. env.
			Pour la responsabilité environnementale des groupes de sociétés (C3, Pr. 6)	Engagement volontaire de la société mère : Prise en charge de tout ou partie des obligations de prévention ou de réparation qui incombent à leurs filiales en cas de défaillance	Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 227 (I.)	L. 233-5-1 du C. com.
				Action en responsabilité contre la société mère : prise en charge de tout ou partie du financement des mesures de remise en état du ou des sites exploités en fin d'activité	Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, art. 227 (II.)	L. 512-17 du C. env.
					Circulaire MEDDTL du 26 mai 2011 relative à la cessation d'activité d'une installation classée - chaîne de responsabilités - défaillance des responsables (NOR : NOR DEVP1022286C)	
				Constitution de garanties financières lors de l'obtention de l'autorisation d'exploiter une ICPE	Décret n° 2012-633 du 3 mai 2012, relatif à l'obligation de constituer des garanties financières en vue de la mise en sécurité de certaines ICPE	L. 516-1 et s. et R. 516-1 et s. du C. env.
					Décret n° 2015-1250 du 7 octobre 2015 relatif aux garanties financières pour les installations classées pour la protection de l'environnement	R. 516-2 du C. env.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages	
				Obligation de vigilance des sociétés mères et entreprises donneuses d'ordre	Loi n° 2017-399 du 27 mars 2017 relative au devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre, art. 1 et 2	L225-102-4 et L225-102-5 du C. com.
2007	103 ^e Congrès de Lyon	La division de l'immeuble	Pour une extension du champ d'application de l'art. L. 2141-2 du CGPPP aux collectivités territoriales et à leurs établissements publics (C2, Pr. 4) <i>V. aussi 109^e Congrès, Lyon 2013 (C2, Pr.2)</i>	Déclassement d'un immeuble appartenant au domaine public	Loi Sapin 2 n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et la modernisation de la vie économique, art. 35	L. 2141-2 du CGPPP
			Le vote par correspondance : une alternative à l'assemblée générale des copropriétaires (C4, Pr. 2)	Modalités du vote en copropriété	Loi ELAN n° 2018-1021 du 23 novembre 2018 portant engagement national pour le logement, art. 211 🔗 <i>Création de l'art. 17-1 A de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété</i>	
					Ord. n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 portant réforme du droit de la copropriété des immeubles bâtis, art. 35	
					Décret n° 2020-834 du 2 juillet 2020 pris pour l'application de l'Ord. n° 2019-1101 du 30 octobre 2019 🔗 <i>Modification du Décret n° 67-223 du 17 mars 1967</i>	
					Arrêté du 2 juillet 2020 fixant le modèle de formulaire de vote par correspondance aux AG de	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
2006	102 ^e Congrès de Strasbourg	Les personnes vulnérables			copropriétaires	
			La publication du cahier des charges du lotissement comme condition de sa permanence (C4, Pr. 4)	Opposabilité du cahier des charges	Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, art. 159	L. 442-9 du C. urb.
			La reconnaissance d'une possible scission en volumes d'un immeuble en copropriété (C4, Pr. 5)	Scission en volumes	Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, art. 59 I. 12° c) <i>✚ Modification de l'art. 28 de la loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété</i>	
			Pour un statut personnel de la personne protégée (C2, Pr. 1)	Protection des personnes vulnérables	Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, art. 1 à 12.	415 du C. civ.
			Pour une capacité élargie du majeur en tutelle à donner (C2, Pr. 3)	Actes d'administration et actes de disposition	Décret n° 2008-1276 du 5 décembre 2008 relatif à la protection juridique des mineurs et des majeurs et modifiant le Code de procédure civile	
			Pour l'adoption d'une réforme du droit des personnes protégées depuis longtemps annoncée (C2, Pr. 6)	Protection des personnes vulnérables	Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs modifiant l'art. 476 du Code civil	476 du C. civ.
			Publicité adaptée du mandat de protection future (C3, Pr. 2) <i>V. aussi 113^e Congrès, Lille 2017 (C2, Pr. 4)</i>	Registre spécial des mandats de protection future	Loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015, relative à l'adaptation de la société au vieillissement, art. 35	477-1 du C. civ.
					Décret n° 2024-1032 du 16 novembre 2024 relatif au registre des mandats de protection future	1219-1, 1221-3 et 1260-1 à

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
						1260-7 du CPC
				Registre national général des mesures de protection (sauf les mandats de protection future conclus mais non activés)	Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024, portant mesures pour bâtir la société du bien vieillir et de l'autonomie, art. 18	427-1 du C. civ. (<i>entrée en vigueur au plus tard le 31/12/2026</i>)
			Pour une reconnaissance générale et adaptée des libéralités graduelles (C4, Pr. 3)	Libéralités graduelles	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 9	1048 à 1056 du C. civ.
			Pour une pratique plus souple des libéralités résiduelles (C4, Pr. 4) <i>V. aussi 96e Congrès, Lille 2000 (C3, Pr. 1)</i>	Libéralités résiduelles	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 9	1057 à 1061 du C. civ.
2005	101 ^e Congrès de Nantes	Les familles sans frontières en Europe : Mythe ou réalité ?	Liberté testamentaire (C2, Pr. 1)	Suppression de la condition de nationalité française des témoins présents aux testaments <i>V. aussi 88^e Congrès, Grenoble 1992 (C3, Vœu 4)</i>	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 16	980 du C. civ.
				Testament authentique : possibilité de dictée en langue étrangère avec traduction par un interprète assermenté <i>V. aussi 108^e Congrès, Montpellier 2012 (C3, Pr.3)</i>	Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 modernisation et à la simplification du droit, art. 3	972 du C. civ.
			Adoption d'un certificat d'héritier européen (C2, Pr. 3, Acte 1)	Circulation des actes faisant preuve de la qualité d'héritier	Règlement UE n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012, art. 62	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
2004	100 ^e Congrès de Paris	Code civil : Les défis d'un nouveau siècle	Testateur ou disposant : choix de la loi applicable (C2, Pr. 3, Acte 2)	Choix de la loi applicable en matière successorale	Règlement UE n° 650/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012	
			Pour un notaire rédacteur certificateur du titre exécutoire européen (TEE) (C3, Pr. 4)	Reconnaissance et exécution des actes à l'étranger	Décret n° 2016-1907 du 28 décembre 2016 relatif au divorce prévu à l'art. 229-1 du Code civil et diverses dispositions en matière successorale, art. 2	509-3 (II.) du CPC
			Dispense de l'apposition de toute mention manuscrite exigée par la loi dès lors que le contrat est passé par acte notarié (C2, Pr. 1)	Mention manuscrite dans l'acte authentique	Ord. n°2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations, art. 4 (ratifiée par la Loi n° 2018-287 du 20 avril 2018)	1369 al.3 du C. civ. (créa.)
			L'absence de définition du consommateur (C2, Pr. 2)	Introduction d'une définition du consommateur en préliminaire du Code de la consommation	Loi Hamon n° 2014-344 du 17 mars 2014 relative à la consommation, art. 3	Art. préliminaire du C. consom. (renommé art. liminaire par Ord. n° 2016-301 du 14/03/2016)
			La refonte du droit des obligations (C2, Pr. 4)	Réforme du droit des contrats et des obligations	Ord. n° 2016-131 du 10 février 2016 portant réforme du droit des contrats, du régime général et de la preuve des obligations (ratifiée par la Loi n° 2018-287 du 20 avril 2018)	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			L'acte authentique établi sur support électronique (C3, Pr. 1)	Acte authentique électronique à distance	Décret n° 2005-973 du 10 août 2005 modifiant le décret n° 71-941 du 26 novembre 1971 relatif aux actes établis par les notaires, art. 4 ⚡ <i>Création d'un chapitre « Actes établis sur support électronique » (Titre III > Chapitre III : art. 16 à 20), dont l'art 20 sur l'acte authentique électronique à distance</i> ⚡ <i>Intégration des actes sur support électroniques dans les Titres « Annexes » (Titre IV : art. 22), « Répertoire » (Titre V : art. 23 et 25), « Conservation » (Titre VI : art. 28), « Copies » (Titre VIII : art. 33, 36 et 37)</i>	
			PACS - un contrat solennel : Possibilité d'établir une convention de PACS soit par acte authentique (le « PACS notarié »), soit par acte sous seing privé (C4, Pr. 1)	Forme du PACS	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 26	515-3 du C. civ.
			PACS - un régime patrimonial à réformer : Possibilité de choisir entre un PACS à vocation séparatiste ou un PACS à vocation communautaire (C4, Pr. 2)	Régime du PACS	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 27	515-5 du C. civ.
			Renonciation à l'action en réduction de l'art. 930, alinéa 2 du Code civil (C4, Pr. 6)	Renonciation anticipée à l'action en réduction (RAAR)	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 14	929 du C. civ.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
2003	99 ^e Congrès de Deauville	La vente d'immeuble	L'impossibilité de remettre en cause la situation administrative des immeubles existants au-delà d'un certain délai (10 ans) (C1, Pr. 2)	Prescription administrative des irrégularités d'autorisations d'urbanisme	Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, art. 9	L. 111-12 du C. urb. (devenu L. 421-9)
			La compétence des diagnostiqueurs : Tout diagnostic doit être établi par un professionnel ayant obtenu une attestation de compétence délivrée par l'Administration. Une liste des experts habilités doit être tenue et mise à jour par les Pouvoirs Publics afin d'être consultable par les particuliers (C1, Pr. 3)	Compétences et conditions de certification des diagnostiqueurs immobiliers Mise en ligne d'un annuaire des diagnostiqueurs certifiés est consultable sur le site du ministère en charge du logement : https://diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr/index.action	Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, art. 79	L. 271-6 du CCH
					Décret n° 2006-1114 du 5 septembre 2006 relatif aux diagnostics techniques immobiliers (modifiant le CCH et le C. santé publ.), art 3	R. 271-1 du CCH
					Arrêté du 1er juillet 2024 définissant les critères de certification des diagnostiqueurs intervenant dans les domaines de l'amiante, électricité, gaz, plomb et termites, de leurs organismes de formation et les exigences applicables aux organismes de certification	
			Vers une cohérence des diagnostics actuels et futurs (C1, Pr. 4)	Dossier de diagnostic technique	Ord. n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction ; Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement	L. 271-4 du CCH
			Création d'un certificat de conformité de la remise en état des anciennes installations classées (C1, Pr. 5)	Protection de l'environnement et Installations classées	Loi ASAP n° 2020-1525 du 7 décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'action publique, art. 57	L. 512-12-1 du C. env.
					Décret n° 2010-368 du 13 avril 2010 portant diverses dispositions relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement et fixant la procédure d'enregistrement applicable à certaines de ces installations, art. 26	R. 512-66-1 du C. env.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Accéder plus facilement à la propriété de son logement (C1, Pr. 6)	Élargissement des conditions d'éligibilité au Prêt à Taux Zéro	Loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, art. 93	244 quater J du CGI
			Avant-contrat et diagnostics techniques (C2, Pr. 3)		Ord. n° 2005-655 du 8 juin 2005 relative au logement et à la construction, art. 18	L. 271-4 du CCH
			Le statut de la rénovation (C2, Pr. 5) <i>V. aussi 93e Congrès, Strasbourg 1997 (C1, Pr. 2)</i>	Règles générales de rénovation d'immeubles - VIR	Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, art. 80 Décret n° 2008-1338 du 16 décembre 2008 relatif à la vente d'immeuble à rénover, art. 1	L. 111-6-2-1 et s. du CCH
			La modernité de l'acte électronique ou de la fin des mentions manuscrites et du droit de timbre (C3, Pr. 1)	Suppression du droit de timbre	Loi n° 2004-1485 du 30 décembre 2004 de finances rectificative pour 2004, art. 95 BOI 7 A-1-06 N° 8 du 18 janvier 2006, Droits d'enregistrement et de timbre - Réforme du timbre de dimension	
			La sécurité – Le lotissement : suppression pure et simple de l'art. R. 315-44-1 du Code de l'urbanisme (C3, Pr. 3)		Décret n° 2007-18 du 5 janvier 2007 pris pour l'application de l'Ord. n° 2005-1527 du 8 décembre 2005 relative au permis de construire et aux autorisations d'urbanisme, art. 13	R. 315-44-1 du C. urb. (abrog.)
			La sécurité – Les prescriptions des actions se rapportant à la vente d'immeuble (C3, Pr. 4)	Bref délai remplacé par un délai de 2 ans à compter de la découverte du vice	Ord. n° 2005-136 du 17 février 2005 relative à la garantie de la conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur, art. 3	1648 du C. civ.
			L'équilibre maintien de la faculté de stipuler une clause de non-garantie des vices cachés (C3, Pr. 5)	Maintien de la dissociation des régimes de garantie des vices cachés et de la conformité	Ord. n° 2005-136 du 17 février 2005 relative à la garantie de la conformité du bien au contrat due par le vendeur au consommateur, art. 1	L. 211-13 du C consom. (devenu L. 217-13 suite Ord. n° 2016-

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
						301 du 14/03/2016)
2002	98° Congrès de Cannes	Le patrimoine professionnel	L'aménagement des règles relatives au pacte civil de solidarité (C1, Pr. 1)	Convention d'indivision : suppression de la différence de présomption d'indivision entre biens meubles ou immeubles, pour les acquisitions à titre onéreux postérieures au pacte	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 27	515-5-1 du C. civ.
			Déductibilité des frais, des droits et des intérêts d'emprunts lors de l'acquisition de titres de sociétés soumises à l'IS (C2, Pr. 4)	Déductibilité des intérêts d'emprunt pour l'acquisition de titres d'une société soumise à l'IS	Loi Dutreil n° 2003-721 du 1 ^{er} août 2003 pour l'initiative économique, art. 42	199 terdecies 0 B du CGI
			Proportionnalité des engagements de caution (C2, Pr. 7)	Cautionnement	Loi Dutreil n° 2003-721 du 1 ^{er} août 2003 pour l'initiative économique, art. 11-II	L. 341-4 du C consom. (devenu L. 332-1 de 2016 à 2022, puis devenu art. 2300 du C. civ.)
			Suppression du régime spécial de la taxe professionnelle pour les professions libérales (C3, Pr. 1)		Loi n° 2002-1575 du 30 décembre 2002 de finances pour 2003, art. 84	1467 du CGI
			Sur un statut social pour le conjoint du chef d'entreprise (C3, Pr. 5)	Statut collaborateur pour le conjoint non rémunéré du chef d'entreprise	Décret n° 2006-966 du 1 août 2006 relatif au conjoint collaborateur	R121-1 à R121-6 du C. com.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Renforcer l'efficacité de la clause de médiation (C4, Pr. 3)	Médiation	Décret n° 2012-66 du 20 janvier 2012 relatif à la résolution amiable des différends	
			Exonération de l'ISF des titres de société faisant l'objet d'un pacte de conservation (C4, Pr. 5 et Pr. 8)	Transmission à titre gratuit d'actions et parts de sociétés	Loi Dutreil n° 2003-721 du 1 ^{er} août 2003 pour l'initiative économique, art. 47	885 I bis du CGI
			Consolider l'arbitrage (I) (C4, Pr. 6 -I)	Suppression de la nullité de la clause compromissoire pour non-désignation d'arbitre(s) ou modes de désignation non prévus	Décret n° 2011-48 du 13 janvier 2011 portant réforme de l'arbitrage, art. 2	1443 du CPC (abrog. alinéa 2)
				Désignation ou modes de désignation des arbitres prévus dans la clause compromissoire	Décret n° 2011-48 du 13 janvier 2011 portant réforme de l'arbitrage, art. 2	1444 du CPC
				Constitution d'un tribunal arbitral	Décret n° 2011-48 du 13 janvier 2011 portant réforme de l'arbitrage, art. 2	1451 à 1454 du CPC
			Consolider l'arbitrage (II) (C4, Pr. 7)	Fin de la caducité de l'instance arbitrale en cas de défaillance d'arbitre : Suspension de l'instance jusqu'à la désignation d'un arbitre de remplacement	Décret n° 2011-48 du 13 janvier 2011 portant réforme de l'arbitrage, art. 2	1473 du CPC
2001	97 ^e Congrès de Montpellier	Les collectivités locales	Sur la constitution de servitudes sur le domaine public (C2, Pr. 4)	Servitudes sur des terrains pollués	Loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, art. 149	L. 515-12 C. env.
			Sur l'avis des domaines (C2, Pr. 6)	Simplification de la réglementation de l'avis des domaines	Loi MURCEF n° 2001-1168 du 11 décembre 2001 portant mesures urgentes de réformes à caractère économique et financier, art. 23	18 et 19 du C. dom. État (abrog.)

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Bail emphytéotique (C3, Pr. 2)	Bail emphytéotique administratif	Loi n° 2002-1064 du 29 août 2002 d'orientation et de programmation pour la sécurité intérieure, art. 3	L. 1311-2 CGCT
2000	96° Congrès de Lille	Le patrimoine du 21 ^e siècle	La consécration légale de la libéralité de résiduo (C3, Pr. 1) <i>V. aussi 102e Congrès, Strasbourg 2006 (C4, Pr. 4)</i>	Libéralités graduelles et résiduelles	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 9	1057 à 1061 du C. civ.
			La transmission entre vifs aux petits-enfants (C3, Pr. 2) <i>V. aussi : - 72e Congrès, Deauville 1975 (C3, Vœu 1 et 2) - 91e Congrès, Deauville 1995 (C3, Vœu 4)</i>	Donation-partage transgénérationnelle	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 22	1075-1 C. civ.
			Réactualisation du barème de l'article 762 du CGI (C4, Pr. 3)	Barème fiscal de l'usufruit	Loi n° 2003-1311 du 30 décembre 2003 de finances pour 2004, art. 19, 1°	669 du CGI
			Limitation des effets de l'acceptation de la clause bénéficiaire d'un contrat d'assurance-vie (C4, Pr. 4)	Condition de forme de l'acceptation du vivant du souscripteur Faculté de rachat par le souscripteur avec accord du bénéficiaire	Loi n° 2007-1775 du 17 décembre 2007 permettant la recherche des bénéficiaires des contrats d'assurance sur la vie non réclamés et garantissant les droits des assurés, art. 8-I	L 132-9 du C. assur.
1999	95° Congrès de Marseille	Demain la famille	La place du conjoint survivant dans l'ordre successoral (C4, Pr. 1)	Primauté du conjoint survivant sur les collatéraux privilégiés et les ascendants ordinaires	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins, art. 2	757-2 du C. civ.
			La réserve des ascendants privilégiés (C4, Pr. 2)	Sans descendance, part réservataire pour père et mère du défunt : ¼ chacun	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins, art. 1 et 2	738 et 757-1 du C. civ.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Protection minimale du conjoint survivant (C4, Pr. 3)	Droit au logement temporaire et droit viager au logement Droit à pension	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins, art. 4, 9, 10 et 11	763 à 767, 831 du C. civ.
			La suppression de la donation entre époux déguisée ou à personnes interposées (C4, Pr. 4)	Suppression de la présomption d'interposition de personnes en cas de donation aux enfants ou parents de l'autre époux	Loi n° 2002-305 du 4 mars 2002 sur l'autorité parentale, art. 10	1100 du C. civ. (abrog.)
				Suppression de la nullité des donations déguisées ou faites à personnes interposées	Loi n° 2004-439 du 26 mai 2004 relative au divorce, art. 23	1099 du C. civ. (abrog. al. 2)
			Réforme urgente du droit des successions (C4, Pr. 6)		Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins	
1998	94 ^e Congrès de Lyon	Le contrat : liberté contractuelle et sécurité juridique	La modernisation du droit de la preuve (C2, Pr. 1)	Intégration des nouveaux supports de l'écrit : admission de la preuve de l'écrit sous forme électronique	Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, art. 1, 3 et 4	1316 à 1316-4 du C. civ. (devenus 1315-1, 1365 à 1368 du C. civ. selon Ord. n° 2016-131 du 10/02/2016)
			La circulation dématérialisée de l'acte authentique (C2, Pr. 2)	L'acte authentique électronique et la signature électronique	Loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique, art. 1	1316-4 et 1317 du C. civ. (devenus 1367 et 1369 du C. civ. selon Ord. n°

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
						2016-131 du 10/02/2016)
			Préconisation de l'introduction dans le Code civil d'un mandat sur l'incapacité future (C2, Pr. 4)	Mandat de protection future	Loi n° 2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique, art. 7	477 du C. civ.
			Autorisation de la clause compromissoire dans les contrats relatifs à une activité professionnelle (C3, Pr. 3)	Clause compromissoire	Loi NRE n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles régulations économiques, art. 126	2061 du C. civ.
1997	93 ^e Congrès de Strasbourg	L'investissement immobilier	Modification de l'art. R.261-24 du Code de la construction et de l'habitation (C1, Pr. 1)	Définition de l'achèvement de l'immeuble d'après l'art. R.261-1 du CCH (suppression de la référence à la déclaration d'achèvement des travaux de l'art. R.460-1 du Code de l'urbanisme)	Décret n° 2010-1128 du 27 septembre 2010 relatif aux ventes d'immeubles à construire ou à rénover, art. 3	R.261-24 du CCH
				Constatation de l'achèvement : elle peut résulter soit d'une personne désignée dans les conditions prévues à l'art. R. 261-2 du CCH, soit par un organisme de contrôle indépendant ou un homme de l'art	Décret n° 2011-550 du 19 mai 2011 relatif à la vente d'immeubles à construire, art. 1	
			Sur la vente en état futur de rénovation (C1, Pr. 2) <i>V. aussi 99^e Congrès, Deauville 2003 (C2, Pr. 5)</i>	Statut de la vente en état futur de rénovation (VIR), inspiré de celui de la vente en l'état futur d'achèvement	Loi ENL n° 2006-872 du 13 juillet 2006 portant engagement national pour le logement, art. 80	L. 111-6-2-1 et s. CCH
					Décret n° 2008-1338 du 16 décembre 2008 relatif à la vente d'immeuble à rénover, art. 1	
			Aménagement du régime du bail à réhabilitation (C2, Pr. 2)	Bail à réhabilitation	Loi n° 1998-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions, art. 49	33 quinquies du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Sur la procédure de saisie immobilière : mise en œuvre d’une réforme inspirée du droit d’Alsace-Moselle (C2, Pr. 4)	Procédure de rétablissement personnel complétant la procédure de surendettement	Loi n° 2003-710 du 1 août 2003 d'orientation et de programmation pour la ville et la rénovation urbaine	L. 320-1 du C consom.
			Sur l’amélioration des garanties de paiement du bailleur dans les baux d’habitation (C3, Pr. 1)	Garanties de paiement dans les baux d'habitation	Loi n° 1998-1266 du 30 décembre 1998 de finances pour 1999, art. 96	
			Sur la nécessaire réforme des droits d’enregistrement, sur l’extension du champ d’application de la T.V.A. immobilière (C4, Pr. 3)	Réduction du droit d’enregistrement en matière de mutation à titre onéreux d’immeubles d'activité	Loi n° 1998-1266 du 30 décembre 1998 de finances pour 1999, art. 39 (I.)	683 (I.) et 1594 D. du CGI
1996	92 ^e Congrès de Deauville	Le monde associatif	Sur la clarification et la codification de la “doctrine des œuvres” (C2, Pr. 2)	Clarification du régime fiscal des associations	Loi n° 1999-1172 du 30 décembre 1999 de finances pour 2000, art. 15	206 et 261 du CGI
			Sur la capacité à recevoir à titre gratuit (C3, Pr. 2)	Acceptation des legs par les associations	Loi n° 2001-1275 du 28 décembre 2001 de finances pour 2002	
					Décret n° 2002-449 du 2 avril 2002 portant simplification de la procédure administrative applicable aux legs en faveur de l’Etat, art. 2	
1995	91 ^e Congrès de Tours	Le droit de l'enfant	Sur l'acte de consentement à procréation médicalement assistée (C1, Vœu 2)	Réception des actes de rétractation au consentement par le notaire	Loi n° 2021-1017 du 2 août 2021 relative à la bioéthique	342-10 du C. civ.
			Adoption internationale (C1, Vœu 5)	Convention de la Haye (Ratification)	Loi n° 1998-147 du 9 mars 1998, autorisant l'approbation de la convention sur la protection	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					des enfants et la coopération en matière d'adoption internationale, art. 1	
			Abattement pour les donations aux petits-enfants (C3, Vœu 3)	Droits de mutation à titre gratuit	Loi n° 96-1181 du 30 décembre 1996 de finances pour 1997, art. 29 et 30	790 B du CGI
			Sur la donation-partage étendue aux petits-enfants (C3, Vœu 4) <i>V. aussi 72e Congrès, Deauville 1975 (C3, Vœu 1 et 2)</i>	Donation-partage transgénérationnelle	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 22	1075-1 C. civ.
			Sur l'égalité des filiations (C3, Vœu 5)	Abrogation de toute discrimination concernant les enfants adultérins	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral, art. 1 et 25	
1994	90 ^e Congrès de Nantes	Protection de l'environnement : de la contrainte au contrat	Sur la vente du terrain pollué : modification de l'art. 8-1 de la loi n° 76-663 du 19 juillet 1976 (C1, Vœu 1)	Information acquéreur sur la présence antérieure d'une installation soumise à autorisation. Action en résolution de la vente, en restitution de prix ou en réhabilitation du site aux frais du vendeur dans les 2 ans suivant la découverte d'une pollution rendant le terrain impropre à la destination précisée dans le contrat	Loi ALUR n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové, art 173	L 514-20 du C. env. <i>(ancien art. 8-1 de la Loi n° 76-663)</i>
			La dation des terrains situés dans les zones d'intervention du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres en paiement des droits de mutation à titre	Espaces naturels sensibles - Dation en paiement au profit du Conservatoire du littoral	Loi n° 95-1346 du 30 décembre 1995 de finances pour 1996, art. 26	1716 bis (I.) du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			gratuit et du droit de partage (C2, Vœu 6)			
1993	89 ^e Congrès de Cannes	Urbanisme et sécurité juridique	Information du constructeur en cas de recours des tiers (C3, Vœu 2)	Recours des tiers contre une autorisation d'urbanisme	Loi n° 94-112 du 9 février 1994 portant diverses dispositions en matière d'urbanisme et de construction	L. 600-3 du C. urb.
			Sur l'intérêt d'ouvrir une faculté de recours à l'encontre des décisions de l'architecte des Bâtiments de France (C4, Vœu 2)	Possibilité pour le maire de faire appel, devant le ministre, de l'avis de l'Architecte des bâtiments de France	Décret no 95-667 du 9 mai 1995 modifiant la loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques et le Code de l'urbanisme, art. 3	R. 421-38-4 du C. urb.
1992	88 ^e Congrès de Grenoble	Le Notaire, le Contrat et l'Europe	Adoption sans délai de la proposition de règlement sur la S.E et que cette structure soit ouverte le plus largement possible à l'ensemble des entreprises (C1, Vœu 3)	La société européenne (S.E)	Règlement (CE) n° 2157/2001 du Conseil du 8 octobre 2001 relatif au statut de la société européenne (SE)	
			Le testament authentique (C3, Vœu 4) <i>V. aussi 101^e Congrès, Nantes 2005 (C2, Pr. 1)</i>	Suppression de la condition de nationalité française des témoins présents aux testaments	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 16.	980 du C. civ.
1991	87 ^e Congrès Montpellier	Patrimoine privé et stratégie fiscale	Incitation aux donations entre vifs par une réduction des droits en fonction de l'âge du donateur (C1, Vœu 1)	Réduction des droits de donation entre vifs en fonction de l'âge du donateur, selon un taux dégressif	Loi n°96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), art. 15 et 16	790 du CGI
			Actualisation et revalorisation des forfaits et barèmes fiscaux	Forfaits et barèmes fiscaux	Loi TEPA n° 2007-1223 du 21 août 2007 en faveur du travail, de l'emploi et du pouvoir d'achat, art. 8	779 du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			applicables aux mutations à titre gratuit (C1, Vœu 4)			
			Déduction des charges pour la liquidation des droits de mutation à titre gratuit (C1, Vœu 5)	Donations avec charges	Loi n° 2004-1484 du 30 décembre 2004 de finances pour 2005, art. 15	776 bis CGI
			Alignement pur et simple de la doctrine de l'administration fiscale sur le droit civil dans le domaine des avantages matrimoniaux prévus par l'art. 1527 du Code civil (C1, Vœu 6)	Suppression de la taxation des avantages matrimoniaux en présence d'enfants d'un précédent mariage	Instruction du 8 janvier 1998 (BOI 7G-1-98)	
1990	86 ^e Congrès de Lille	La transmission des entreprises : vaincre les obstacles	Incitation à la transmission anticipée à titre gratuit : Extension des avantages fiscaux de la donation-partage aux donations simples (C3, Vœu 2)	Réduction des droits de donation	Loi n° 98-1266 du 30 décembre 1998 de finances pour 1999, art. 36 (I.)	790 du CGI
1989	85 ^e Congrès de Strasbourg	Entreprises et marché unique	Amélioration des conditions fiscales de développement d'une stratégie européenne des entreprises françaises : Limitation de la taxation prévue par l'art. 726 du CGI au droit fixe des actes innommés (C1, Vœu 2)	Droit d'enregistrement des cessions d'actions	Loi n° 98-1266 du 30 décembre 1998 de finances pour 1999, art. 32-A	726-I du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
1988	84^e Congrès de la Baule	Couple et modernité : gestion et transmission du patrimoine	Etendre l'action en retranchement de l'article 1527 du Code civil à tout enfant du conjoint prédécédé qui n'a pas la qualité d'enfant commun (C1, Vœu 3)	Action en retranchement	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral, art. 17	1527 al.2 du C. civ.
			Porter les droits ab intestat du conjoint survivant à la totalité de l'usufruit de la succession du prédécédé. (C2, Vœu 1)	Droits successoraux du conjoint survivant	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral	757 du C. civ.
			Sur la présomption d'interposition de personnes : la présomption de l'article 911 du Code civil doit être une présomption simple (C3, Vœu 5)	Libéralité et présomption d'interposition de personne : preuve contraire rapportable	Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités	911, al.2 du C. civ.
1987	83^e Congrès de Toulouse	Patrimoine professionnel de l'entrepreneur	A la recherche d'une définition de l'activité agricole (C1, Vœu 4)	Entreprise agricole	Loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social	L. 311-1 du C. rur.
			Contrat fiscal : faculté de conclure avec l'administration, préalablement à toute opération, un véritable contrat fiscal qui engagera les parties sur la valeur des fonds transmis (C1, Vœu 12)	Procédure de rescrit portant sur la valeur d'une entreprise faisant l'objet d'une donation	Instruction du 8 janvier 1998 (BOI 13 L-2-98) applicable jusqu'au 31 décembre 1999 Prorogation par Instruction du 4 avril 2000 (BOI 13 L-4-00) jusqu'au 30 juin 2001 Prorogation par Instruction du 5 déc. 2001 (BOI 13 L-6-01) jusqu'au 30 juin 2006	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
1986	82^e Congrès de Nice	Les garanties du financement	Une société unipersonnelle pour les professions libérales (C3, Vœu 6)	Société d'exercice libéral unipersonnelle	Loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990 portant réforme de certaines professions judiciaires et juridiques, art. 45	
			Des mainlevées moins coûteuses et des radiations plus rapides (C4, Vœu 1)	Mainlevée normalisée des inscriptions	Instruction du 7 décembre 2001 : BOI 10 E-1-01 (17 décembre 2001)	
1985	81^e Congrès de Lyon	Le consommateur	Modification des termes de l'article 46 de la loi ROYER n° 73-1193 du 27 décembre 1973 (C4, Vœu 4)	Possibilité pour les associations de consommateurs d'agir en justice	Loi n° 88-14 du 15 janvier 1988 relative aux actions en justice des associations agréées de consommateurs et à l'information des consommateurs	L. 421-1 du C. consom. (renuméroté en L. 621-1 par Ord. n° 2016-301 du 14/03/2016)
1984	80^e Congrès de Versailles	Le notariat et les personnes protégées	La transmission à titre gratuit du patrimoine du majeur en tutelle : mentionner le testament dans l'article 501 du C. civ. (C3, Vœu 2)	Autorisation du majeur en tutelle, par le conseil de famille, à faire son testament avec l'assistance du tuteur	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 29	504 du C. civ. (entrée en vigueur le 01/01/2007)
				Autorisation du majeur en tutelle, par le juge ou le conseil de famille, à faire seul son testament	Loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, art. 7	476 du C. civ. (entrée en vigueur le 01/01/2009)
			L'acceptation des legs par les associations (C4, Vœu 4)		Décret n° 2002-449 du 02 avril 2002 : modification du décret du 1 ^{er} février 1896	
1983	79^e Congrès d'Avignon	L'entreprise et ses partenaires	Statut du conjoint de l'artisan et du commerçant	Définition du statut du conjoint du chef d'entreprise artisanale ou commerciale	Loi n° 82-596 du 10 juillet 1982 relative aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale, art. 20	1832-2 du C. civ.
			Développement de l'activité économique		Décret n° 84-358 du 11 mai 1984 portant reconduction de la prime à la création d'emploi	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					dans les entreprises artisanales	
			Païement des droits de mutation		Loi n° 83-607 du 8 juillet 1983 portant diverses dispositions relatives à la fiscalité des entreprises et à l'épargne industrielle	
			Règlement et prévention des entreprises en difficulté		Loi n° 85-98 du 25 janvier 1985 relative au redressement et à la liquidation judiciaires des entreprises	
			Extension de la donation-partage		Loi n° 88-15 du 5 janvier 1988 relative au développement et à la transmission des entreprises.	
			Abandon de la doctrine cession massive d'action – Cession de fonds		Instruction administrative 1988	
			Harmonisation des fusions et scissions		Loi n° 88-17 du 5 janvier 1988 relative aux fusions et aux scissions de sociétés commerciales	
			Baisse de l'impôt sur les sociétés pour les bénéfices réinvestis		Décret n° 89-876 du 29 novembre 1989 modifiant le Code de la sécurité sociale et le décret n° 73-937 du 2 octobre 1973 portant adaptation aux régimes d'assurance vieillesse des travailleurs non-salariés des professions artisanales, industrielles et commerciales des dispositions du régime général de la sécurité sociale relatives à l'assurance vieillesse	
			Statut fiscal du gérant de SARL		Loi n° 88-1149 du 23 décembre 1988 de Finances pour 1989	
1980	76° Congrès de Vichy	La propriété foncière	Exonération fiscale pour toutes les mutations à titre	Fiscalité des baux ruraux à long terme et des groupements fonciers agricoles (GFA) :	Loi n° 91-1323 du 30 décembre 1991 de finances rectificative pour 1991	793 du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			gratuit de propriétés louées par baux à long terme et parts de groupements fonciers agricoles ayant loué par baux à long terme à compter de la conclusion du bail pendant toute sa durée et celle de ses renouvellements successifs (C1, Vœu 2)	suppression de la limitation d'exonération des DMTG à la 1 ^{ère} mutation		
1979	Pas de Congrès des notaires de France en 1979 (cette année fut occupée par le XVe Congrès de l'Union Internationale du Notariat Latin à Paris)					
1978	75 ^e Congrès de La Baule	Le statut matrimonial du français	Modification du champ d'application de l'art. 1473 du Code civil en le restreignant à la fraction non réévaluée du solde des récompenses (C1, Vœu 1)	Intérêt des récompenses réévaluées	Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs, art. 24	1473 du C. civ.
			Suppression de la prohibition des ventes entre époux (C1, Vœu 3)	Vente entre époux	Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs, art. 35	1595 du C. civ. (abrog.)
			Participation aux acquêts : suppression de l'action en révocation des biens aliénés aux tiers acquéreurs de mauvaise foi en fraude des droits du conjoint (C1, Vœu 4)	Participation aux acquêts	Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs, art. 33	1577 du C. civ.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Que les quelques règles inadaptées ou incomplètes soient modifiées (C1, Vœu 5)	Participation aux acquêts : réévaluation des dettes du patrimoine originaire, abandon de la réunion fictive des biens originaires donnés sans l'accord de l'autre époux	Loi n° 85-1372 du 23 décembre 1985 relative à l'égalité des époux dans les régimes matrimoniaux et des parents dans la gestion des biens des enfants mineurs, art. 33	1571 al.2 et 1573 du C. civ.
1976	73 ^e Congrès de Strasbourg	Pratique et évolution de la copropriété	Adaptation des textes relatifs à la publicité foncière concernant le statut de la copropriété (C1, Vœu 3)	Publicité foncière	Loi n° 79-2 du 2 janvier 1979 relative aux droits grevant les lots d'un immeuble soumis au statut de la copropriété, art. 1 <i>↳ Création de l'art. 6-1 de la Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 sur le statut de la copropriété</i>	
1975	72 ^e Congrès de Deauville	La dévolution successorale	Suppression de la théorie des comourants (C1, Vœu 1)	Ordre des décès - théorie des comourants	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral	725-1 du C. civ.
			La représentation de l'indigne (C1, Vœu 6)	Dévolution successorale	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral	729-1 et 755 du C. civ.
			Relatif à l'autorisation des pactes sur succession future (C3, Vœu 1) <i>V. aussi : - 91^e Congrès, Deauville 1995 (C3, Vœu 4) - 96^e Congrès, Lille 2000 (C3, Pr. 2)</i>	Donation-partage transgénérationnelle	Loi n°2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités	1075-1 C. civ.
			Possibilité de nommer un ou plusieurs gérants de l'indivision (Vœu 1 et 7)	Gestion de l'indivision	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 3	815-6 et 1873-5 à 1873-11 du C. civ.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Renonciation anticipée à des droits réservataires et à l'action en réduction sur des biens déterminés (C3, Vœu 2)	Renonciation anticipée à l'action en réduction (RAAR)	Loi n° 2006-728 du 23 juin 2006 portant réforme des successions et des libéralités, art. 14	929 du C. civ.
1974	71 ^e Congrès de Paris	Pratique et droit – Europe et marché commun	Du patrimoine autonome et de l'entreprise (C3, Vœu 1)	Validité des sociétés unipersonnelles, reconnue par toutes les législations des Pays du Marché Commun	Loi n° 85-697 du 11 juillet 1985 relative à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée	L. 223-1 du C. com.
1973	70 ^e Congrès d'Ajaccio	Exploitations et entreprises agricoles depuis la loi d'orientation agricole du 5 août 1960	Baux à ferme : rendre l'état des lieux obligatoire pour toutes les locations et prévoir un loyer distinct pour les bâtiments d'habitation, les bâtiments d'exploitation, les terres et pâturages. (C3, Vœu 2)	Fermage - Distinction des bâtiments d'habitation des biens d'exploitation	Loi n° 88-1202 du 30 décembre 1988 relative à l'adaptation de l'exploitation agricole à son environnement économique et social, art. 10 Loi n° 95-2 du 2 janvier 1995 relative au prix des fermages, art. 1	L. 411-11 du C. rur.
1972	69 ^e Congrès du Touquet	Le crédit hypothécaire au service de l'économie		Transmission des créances hypothécaires	Loi n° 76-519 du 15 juin 1976 relative à certaines formes de transmission des créances	
1971	68 ^e Congrès de Vittel	Le règlement des successions : Méthodes et perspectives	Relatif au fichier notarial national des dispositions à cause de mort (C1, Vœu 4)	Fichier des dispositions de dernières volontés	Convention du Conseil de l'Europe relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments (STE n° 077) signée à Bâle, le 16 mai 1972	
					Décret n° 76-424 du 6 mai 1976 portant publication de la convention relative à l'établissement d'un système d'inscription des testaments	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Rapport et réduction		Loi n° 71-523 du 3 juillet 1971 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants	855, 859 et 860 du C. civ.
			L'absence		Loi n° 77-1447 du 28 décembre 1977 portant réforme du titre IV du livre I ^{er} du Code civil : des absents	112 à 132 du C. civ.
1970	67 ^e Congrès de Biarritz	Les sociétés civiles	Les sociétés civiles	Parts sociales inégales	Loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du Code civil	
			Publicité des sociétés civiles (C1, Vœu 1)			1842 du C. civ.
			La gérance organisée par les statuts est prévue par la loi (C2, Vœu 1 et 2)	Pouvoirs du gérant	Loi n° 78-9 du 4 janvier 1978 modifiant le titre IX du livre III du Code civil, art. 1 et 4	1846 à 1851 du C. civ.
			Modalités du contrôle des cessions de parts (C2, Vœu 3)			1861 à 1870-1 du C. civ.
			Mise en demeure de la société par acte extrajudiciaire préalable à la poursuite des associés (C2, Vœu 5)			1857 du C. civ.
			Choix du régime fiscal des sociétés civiles professionnelles au regard de l'imposition sur le revenu : possibilité	Régime fiscal des sociétés civiles professionnelles	Loi n° 96-314 du 12 avril 1996 portant diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), art. 3 al. 1	206 du CGI

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			d'option pour l'impôt sur les sociétés (C4, Vœu 3)			
			Société civile par actions : Etude d'une nouvelle forme de sociétés empruntant aux sociétés de capitaux leurs principes d'organisation (C4, Vœu 5)	Société civile professionnelle par actions	Loi n° 90-1259 du 31 décembre 1990 relative à l'exercice sous forme de sociétés des professions libérales soumises à un statut législatif ou réglementaire ou dont le titre est protégé, art. 1	
1969 (Initial ement prévu en 1968, il a été reporté d'un an en raison des événements de mai 1968)	66 ^e Congrès de Grenoble	Le notaire et le traitement de l'information	Suppression de certains obstacles législatifs et réglementaires au développement de la productivité notariale : Enoncé en toutes lettres des nombres dans les actes (y compris la date de l'acte), renvois et apostilles reportés en marge ou à la fin (Vœu 1)	Rédaction des actes	Décret n° 71-941 du 26 novembre 1971 relatif aux actes établis par les notaires, art. 7 et 9	
			Accès privilégié des notaires au fichier immobilier de la publicité foncière (Vœu 12) V. aussi 111 ^e Congrès, Strasbourg 2015 (C4, Pr.3)	Le fichier de la propriété immobilière	Convention-cadre du 6 juin 2016 signée par la direction générale des finances publiques (DGFIP) et le Conseil supérieur du notariat	
					Arrêté 27 juin 2017 portant création d'un traitement automatisé de données à caractère personnel dénommé Accès des notaires au fichier immobilier 🔗 Mise en place de l'expérimentation du dispositif	
					Décret n° 2018-1266 du 26 décembre 2018 relatif aux modalités de délivrance aux notaires de renseignements et de copies d'actes figurant au fichier immobilier géré par la direction générale	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					des finances publiques 🔗 Complète le décret n° 55-1350 du 14 octobre 1955 portant sur la publicité foncière	
1967	65 ^e Congrès de Saint-Malo	L'indivision - Essai d'organisation dans l'évolution du droit	Possibilité de désigner un ou plusieurs gérants responsable(s) de l'administration de l'indivision (C1, Vœu 1 et 7)	Gestion de l'indivision : Modalités de désignation d'un gérant et administration de l'indivision	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 3 et 10 à 12	815-3 à 815-6 et 1873-5 à 1873-11 du C. civ.
				Responsabilité du gérant	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 12	1873-10, al. 2 du C. civ.
			Remplacement du retrait successoral par un droit de préemption (C1, Vœu 3)	Droit de préemption de l'indivisaire	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 3	815-14, al. 2 du C. civ.
			Règlements de successions : distinction jusqu'au partage, entre les créanciers de l'indivision et les créanciers personnels des indivisaires (C1, Vœu 4)	Droit des créanciers	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 3	815-17 du C. civ.
			Publication de la convention d'indivision au bureau des hypothèques (C1, Vœu 6)	Formalités de la publicité foncière	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 7	1873-2 du C. civ.
1966	64 ^e Congrès de Royan	Le droit des sociétés au service de l'évolution des	Création d'une structure juridique nouvelle : la société à main unique (C1, Vœu 1)	Société à main unique (future société unipersonnelle)	Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales	L. 223-1 du C. com.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
1965	63 ^e Congrès de Clermont-Ferrand	entreprises	Sociétés		Loi n° 66-538 du 24 juillet 1966 modifiant ou complétant les art. 1841, 1860, 1866, 1868 du Code civil	
			Aménagements au projet de loi sur les sociétés commerciales		Loi n° 66-537 du 24 juillet 1966 sur les sociétés commerciales	L. 210-1 à L. 252-13 du C. com.
		L'accèsion à la propriété dans la construction moderne	Copropriété		Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété	
			Souhait d'une loi sur la construction, réglementant les rapports de droit privé entre les parties (Vœu de synthèse)	Ventes d'immeubles à construire - VEFA	Loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 relative aux ventes d'immeubles à construire	1601-1 à 1601-4, 1642-1, 1646-1 du C. civ.
					Décret n° 78-621 du 31 mai 1978 portant codification des textes concernant la construction et l'habitation (partie législative)	L. 261-1, L. 261-10 à L. 261-22 du CCH
					Décret n° 78-622 du 31 mai 1978 portant codification des textes concernant la construction et l'habitation (partie réglementaire)	R. 261-1 à R. 261-33 du CCH
			Prescription de courte durée en matière de contestation de conformité (C2, Vœu 2)	Ventes d'immeubles à construire - VEFA	Loi n° 67-3 du 3 janvier 1967 relative aux ventes d'immeubles à construire	1642-1 du C. civ.
			Information et protection du consommateur	Consommateur	Loi n° 78-22 du 10 janvier 1978 relative à l'information et à la protection des consommateurs dans le domaine de certaines opérations de crédit	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					Loi n°78-23 du 10 janvier 1978 sur la protection et l'information des consommateurs de produits et de services	
			Protection de l'emprunteur	Emprunteur	Loi n° 79-596 du 13 juillet 1979, relative à l'information et à la protection des emprunteurs dans le domaine immobilier	
			Clause pénale		Loi n° 75-597 du 9 juillet 1975 modifiant la clause pénale	1152 et 1231 du C. civ.
1963	61^e Congrès d'Aix-en-Provence	L'urbanisme dans la pratique notariale	Servitude de réservation des collectivités : obligation d'acquisition du terrain grevé, dès la délivrance du certificat d'urbanisme révélateur de cette servitude, ou dès le refus motivé du permis de construire (C2, Vœu 4)	Servitude de réservation d'un bien dans un PLU et obligation d'acquisition immédiate par la collectivité	Loi SRU n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 relative à la solidarité et au renouvellement urbains., art. 4 et 43	L. 123-17 du C. urb.
1962	60^e Congrès de Strasbourg	Le statut juridique du fonds de commerce	Simplification des formalités (un seul avis publié dans un journal d'annonces légales) et réduction du délai d'indisponibilité du prix	Formalités de publicité	Décret n° 87-970 du 3 décembre 1987 portant simplification de diverses formalités incombant aux entreprises	L. 141-12 du C. com.
			Principe de l'unité du fonds de commerce en matière de communauté conjugale (C2, Vœu 5)	Régimes matrimoniaux (suppression des biens réservés)	Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux	1403 et 1408 du C. civ.
1961	59^e Congrès de Deauville	Structures juridiques et	Groupement agricole d'exploitation en commun	GAEC	Loi n° 62-917 du 8 août 1962 sur les GAEC	L. 323-1 à L. 323-16 et R.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
		transmission de l'exploitation agricole	(GAEC) (Vœu 10)			323-1 à R. 323-51 du C. rur.
			Entreprise agricole à responsabilité limitée (EARL) (Vœu 12)		Loi n° 85-697 du 11 juillet 1985 relative à l'entreprise unipersonnelle à responsabilité limitée et à l'exploitation agricole à responsabilité limitée, art. 11 à 16	L. 324-1 à L. 324-11 du C. rur.
			Attribution préférentielle (Vœu 1, 3 et 4)		Loi n° 61-1378 du 19 décembre 1961 modifiant les art. 815, 832, 866, 2103 (3°) et 2109 du Code civil, les art. 790, 807, 808 et 831 du Code rural, et certaines dispositions fiscales	815, 832, 866, 2103 (3°) et 2109 du C. civ. ; 790, 807, 808 et 831 du C. rur.
			Organisation du régime de l'indivision forcée : désignation par le tribunal d'un des indivisaires comme administrateur de la gestion indivise (Vœu 6)	Régime de l'indivision forcée de l'exploitation agricole constituant une unité économique (désignation d'un gérant)	Loi n° 76-1286 du 31 décembre 1976 relative à l'organisation de l'indivision, art. 3	815-1, al. 1er (devenu 821), 1873-5 et s. du C. civ.
1959	57 ^e congrès de Tours	Le statut de l'étranger et le marché commun	Conditions d'exercice des professions : fin de toute discrimination entre français et étrangers, admission du bénéfice des lois sur les baux commerciaux pour les étrangers (C2, Vœu 3)	Baux commerciaux applicables aux ressortissants étrangers des Etats CE et CEE	Ord. n° 69-394 du 22 avril 1969 modifiant les articles 38 et 39 du Décret n° 53-960 du 30 septembre 1953 réglant les rapports entre bailleurs et locataires en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial, industriel ou artisanal, art.1 et 2	L. 145-13 du C. com. (Ancien texte : art. 38 du Décret n° 53-960 du 30/09/1953)
				Baux ruraux applicables aux ressortissants étrangers des Etats CE et CEE		L. 413-1 du C. rur.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
1958	56° Congrès de Vichy	La femme mariée dans l'économie moderne	Validité des sociétés entre époux (C2, Vœu 1)	Sociétés entre époux	Ord. n° 58-1258 du 19 décembre 1958 tendant à rendre licites les sociétés entre époux	1841 du C. civ. (déplacé dans 1832-1 par la loi n° 78-9)
			Réforme des régimes matrimoniaux	Régimes matrimoniaux	Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux	
					Loi n° 82-596 du 10 juillet 1982 relative aux conjoints d'artisans et de commerçants travaillant dans l'entreprise familiale	
1957	55° Congrès de Bordeaux	Le notariat et la propriété immobilière moderne	Remembrement rural	Remembrement des terres	Loi n° 60-792 du 2 août 1960 relative au remembrement des propriétés rurales, à certains échanges et cessions d'immeubles ruraux	L. 123-1 à L. 124-6 du C. rur.
			Orientation agricole		Loi n° 60-808 du 5 août 1960 d'orientation agricole	
			Copropriété		Loi n° 65-557 du 10 juillet 1965 fixant le statut de la copropriété	
			Echanges amiables d'immeubles ruraux		Loi n° 60-792 du 2 août 1960 relative au remembrement des propriétés rurales, à certains échanges et cessions d'immeubles ruraux	L. 124-1 à 123-7 du C. rur.
					Décret n° 65-713 du 16 août 1965 modifiant l'art. 12 du décret de 1956 Décret n° 86-1419 du 31 décembre 1986 pris pour l'application des dispositions du chapitre IV du titre Ier du livre Ier du Code rural (échanges	R. 124-1 à R. 124-13 du C. rur.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
					d'immeubles ruraux)	
1956	54 ^e Congrès d'Évian-les-Bains	Le statut juridique de l'enfant		Protection de l'enfance	Ord. n° 58-1301 du 23 décembre 1958 sur la protection de l'enfance	
			Réduction du nombre des membres du conseil de famille à 4 (C2, Vœu 2)	Conseil de famille	Loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964 portant modification de la tutelle et de l'émancipation, art. 1 et 7	407 du C. civ.
			Maintien de l'ouverture de la tutelle au premier décès en l'état actuel de la législation sur l'administration légale (C2, Vœu 2)	Tutelle et émancipation	Loi n° 64-1230 du 14 décembre 1964 portant modification de la tutelle et de l'émancipation, art. 1	389-2 du C. civ. (Modifié ensuite par Loi n° 85-1372 du 23/12/1985, art. 40 et 56 et Loi n° 2002-305 du 04/03/2002, art. 8 IV)
			Autorité parentale (C2, Vœu 2)	Autorité parentale	Loi 70-459 du 04 juin 1970 relative à l'autorité parentale, art. 2	389 du C. civ.
				Filiation	Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation	
				Majorité	Loi n° 74-631 du 5 juillet 1974 fixant à dix-huit ans l'âge de la majorité	
1955	53 ^e Congrès de Vittel	Les droits successoraux du conjoint	Reconnaissance de la qualité d'héritier et de la saisine au conjoint	Conjoint survivant : placement au rang des héritiers et suppression de l'envoi en possession	Ord. n° 58-1307 du 23 décembre 1958 supprimant l'envoi en possession du conjoint survivant, art. 1 et 4	723 et 724 du C. civ.

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
		survivant	survivant non divorcé ni séparé de corps (C3, Vœu 1-1)			
			Augmentation des droits légaux en propriété du conjoint survivant soit en option en présence d'enfant tous issus des deux époux, soit comme seule vocation légale si le défunt laisse des enfants non issus des deux époux (C3, Vœu 1-2)	Vocation légale du conjoint survivant dans la succession ab intestat	Loi n° 2001-1135 du 3 décembre 2001 relative aux droits du conjoint survivant et des enfants adultérins et modernisant diverses dispositions de droit successoral	757 du C. civ.
			Elargissement de la quotité disponible entre époux (C3, Vœu 2)	Libéralités entre époux	Loi n° 63-699 du 13 juillet 1963 augmentant la quotité disponible entre époux Loi n° 72-3 du 3 janvier 1972 sur la filiation	
				Rapport et réduction	Loi n° 71-523 du 3 juillet 1971 modifiant certaines dispositions du Code civil relatives aux rapports à succession, à la réduction des libéralités excédant la quotité disponible et à la nullité, à la rescision pour lésion et à la réduction dans les partages d'ascendants	
1953	52 ^e Congrès de Biarritz	Le statut juridique de la femme mariée	Recommandation du maintien de la communauté comme régime légal (quitte à la réduire aux acquêts)	La communauté réduite aux acquêts devient le régime légal	Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux	
			Préconisation du régime de participation aux acquêts comme régime conventionnel	Régimes matrimoniaux	Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux	

Année	Congrès	Thème du Congrès	Proposition du Congrès	Domaine juridique concerné	Textes législatifs et réglementaires	Codes
			Reconnaissance de la validité de la clause commerciale <i>Reprise d'un vœu du 41^e Congrès, Reims 1935</i>	Clause commerciale	Loi n° 65-570 du 13 juillet 1965 portant réforme des régimes matrimoniaux	
1951	50^e Congrès d'Alger	Stabilité monétaire et sécurité contractuelle	Limitation des clauses d'échelle mobile	Prohibition des indices généraux, et ceux dépourvus de relation directe soit avec l'objet du contrat, soit avec l'activité des parties.	Ord. n° 58-1374 du 30 décembre 1958 portant loi de finances pour 1959, art. 79	Devenu L 112-2 du C. monét. fin.